ANNEXE

RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDE

FANGA B+

Type(s) de produit

TP14: Rodenticides

Numéro d'autorisation: CH-2017-0023

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides: CH-0018143-0000

1. IN	FORM	MATIONS ADMINISTRATIVES	. 3
	1.1.	Nom commercial/noms commerciaux du produit	. 3
	1.2.	Titulaire de l'autorisation	. 3
	1.3.	Fabricant(s) du produit	
	1.4.	Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	. 4
2. CO	OMPC	SITION ET FORMULATION DU PRODUIT	
	2.1.	Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit	. 5
	2.2.	Type(s) de formulation	. 5
3. M	ENTI	ONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE	6
4. U	TILIS	ATION(S) AUTORISÉE(S)	. 7
	4.1.	Description de l'utilisation	. 7
	4.2.	Description de l'utilisation	. 8
	4.3.	Description de l'utilisation	10
	4.4.	Description de l'utilisation	12
	4.5.	Description de l'utilisation	14
	4.6.	Description de l'utilisation	15
	4.7.	Description de l'utilisation	17
	4.8.	Description de l'utilisation	18
5. CO	ONDI	ΓΙΟΝS GÉNÉRALES D'UTILISATION	20
	5.1.	Consignes d'utilisation	20
	5.2.	Mesures de gestion des risques	21
	5.3.	Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	
	instru	ctions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger	
	l'envi	ronnement	23
	5.4.	Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	23
	5.5.	Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des	
	condi	tions normales de stockage	23
6. AI	UTRE	S INFORMATIONS	24

Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

Nom commercial/noms commerciaux	FANGA B+	
	JABOBRODI B+	
	BRODIEX B+	
	TURAT B+	
	FINORAT B+	
		- 1

1.2. Titulaire de l'autorisation

	Nom	TRIPLAN SA
Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Adresse	BP 258 LA POSTE FRANCAISE AD500 ANDORRA LA VELLA France
Numéro de l'autorisation		CH-2017-0023
Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides		CH-0018143-0000
Date de l'autorisation		14/11/2017
Date d'expiration de l'autorisation		25/06/2024

1.3. Fabricant(s) du produit

Nom du fabricant	INDUPHARMA S.r.l.	
Adresse du fabricant	Via Sorgaglia 40 35020 ARRE (PD) Italie	
Emplacement des sites de fabrication	INDUPHARMA S.r.l. site 1	
	Via Sorgaglia 40 35020 ARRE (PD) Italie	

Nom du fabricant	IRIS		
Adresse du fabricant	1126A, AVENUE DU MOULINAS, ROUTE DE SAINT-PRIVAT 30340 SALINDRES France		
Emplacement des sites de fabrication	IRIS site 1 1126A, AVENUE DU MOULINAS, ROUTE DE SAINT-PRIVAT 30340 SALINDRES France		

Nom du fabricant	FARMAVIT OOD
Adresse du fabricant	BUL TSAR BORIS III, N°63, OFFICE N°1 1612 SOFIA Bulgarie
Emplacement des sites de fabrication	FARMAVIT OOD site 1
	INDUSTRIALNA 2 STR, PLEVEN DISTRICT 5960 GULIANTSI Bulgarie

Nom du fabricant	NOXIMA	
	Carrefour Jean Monnet/ Lacroix Saint-Ouen 60201 Compiègne France	
Emplacement des sites de fabrication	NOXIMA site 1	

Carrefour Jean Monnet/ Lacroix Saint-Ouen 60201
Compiègne France

Nom du fabricant	AGGRESS	
Adresse du fabricant	EL. VENIZELOU 158 A 16341 Athens Grèce	
Emplacement des sites de fabrication	AGGRESS site 1	
	ARMA THEBES 32200 Voiotia Grèce	

Nom du fabricant	FARMA-CHEM S.A.	
Adresse du fabricant	Industrial Area of Sindos P.O. BOX 1026 Block 53 Zone C 57022 THESSALONIKI Grèce	
Emplacement des sites de fabrication	FARMA-CHEM S.A. site 1	
	Industrial Area of Sindos P.O. BOX 1026 Block 53 Zone C 57022 THESSALONIKI Grèce	

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	Brodifacoum	
Nom du fabricant	ACTIVA S.R.L	
Adresse du fabricant	Via Feltre 32 20132 Milan Italie	
Emplacement des sites de fabrication	ACTIVA S.R.L site 1	
	Dr. TEZZA S.R.L. Via Tre Ponti 22 37050 S. Maria di Zevio (VR) Italie	

Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Brodifacoum	3-[3-(4'-bromobiphenyl-4-yl)-1,2,3,4-tetrahydro -1-napthyl]-4-hydroxycoumarin	substance active	56073-10-0	259-980-5	0,001

2.2. Type(s) de formulation

XX Divers: RB - Appât sous forme de pâte (prêt à l'emploi)

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

Mentions de danger	
Conseils de prudence	P501: Éliminer le contenu dans un centre de collecte pour déchets spéciaux- Rapporter le contenu / récipient au point de vente ou le remettre dans un centre de collecte pour déchets spéciaux. Eliminer les animaux morts dans un point de collecte local des carcasses d'animau

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Souris et/ou Rats – Utilisateurs professionnels avec permis pour l'emploi de pesticides – Intérieur

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Mus musculus Nom commun: autre: Souris domestique Stade de développement: juvéniles
	Nom scientifique: Mus musculus Nom commun: autre: Souris domestique Stade de développement: adultes
	Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: autre: Rat brun Stade de développement: juvéniles
	Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: autre: Rat brun Stade de développement: adultes
	Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: autre: Rat noir Stade de développement: juvéniles
	Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: autre: Rat noir Stade de développement: adultes
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts
	Description détaillée: Formulations de l'appât :- Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés- Points d'appâts couverts et protégés
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Rats : Forte infestation : 100g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres. Faible infestation: 100g d'appât par point d'appât tous les 10 mètres. / Souris : Forte infestation : 30-40g d'appât par point d'appât tous les 1 mètre. Faible infestation
	Dilution (%): -
	Nombre et fréquence des applications: Rats: - Forte infestation : 100g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres Faible infestation: 100g d'appât par point d'appât tous les 10
	mètres. Souris:

	 Forte infestation: 30-40g d'appât par point d'appât tous les 1 mètre. Faible infestation: 30-40g d'appât par point d'appât tous les 2 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels formés
Dimensions et matériaux d'emballage	Le produit FANGA B+ est fourni dans des sachets papier thermo scellés de 5,10 et 20g. Le sachet est emballé dans des : - Seaux/Fûts (PE/PP) (1-3-5-10-15-18-20-25-30kg) - Sacs (sacs en papier avec film plastique en PE/PP à l'intérieur) (1-3-5-10-15-20-25-30-40-50kg) - Boîtes en carton (avec protection plastique PE/PP à l'intérieur) (1-3-5-10-12-15-20-25-30-40-50kg) - Sacs/Films (PE/PP ou PP/PP métallisé/PE) (1-3-5-10-15-20-25-30-40-50kg) - Boîtes métalliques (sans laque) (1-3-5-10-15-20-25-30-40-50kg) - Boîtes d'appâts en PET/PP/PE/PVC

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

4.2. Description de l'utilisation

Tableau 2. Souris et/ou Rats – Utilisateurs professionnels avec permis pour l'emploi de pesticides – Extérieur autour des bâtiments

Type de produit	TP14: Rodenticides
-----------------	--------------------

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Mus musculus Nom commun: autre: Souris domestique Stade de développement: juvéniles
	Nom scientifique: Mus musculus
	Nom commun: autre: Souris domestique
	Stade de développement: adultes
	Nom scientifique: Rattus norvegicus
	Nom commun: autre: Rat brun
	Stade de développement: juvéniles
	Nom scientifique: Rattus norvegicus
	Nom commun: autre: Rat brun
	Stade de développement: adultes
	Nom scientifique: Rattus rattus
	Nom commun: autre: Rat noir
	Stade de développement: juvéniles
	Nom scientifique: Rattus rattus
	Nom commun: autre: Rat noir
	Stade de développement: adultes
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en extérieur
	Extérieur autour des bâtiments
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts
	Description détaillée: Formulations de l'appât :- Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés- Points d'appâts couverts et protégés
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Rats : Forte infestation : 100g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres. Faible infestation: 100g d'appât par point d'appât tous les 10 mètres. / Souris : Forte infestation : 30-40g d'appât par point d'appât tous les 1 mètre. Faible infestation
	Dilution (%): -
	Nombre et fréquence des applications: Rats:
	- Forte infestation : 100g d'appât par point d'appât tous les 5
	mètres Faible infestation: 100g d'appât par point d'appât tous les 10 mètres.
	Souris: - Forte infestation: 30-40g d'appât par point d'appât tous les 1
	mètre Faible infestation: 30-40g d'appât par point d'appât tous les 2 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels formés
Dimensions et matériaux d'emballage	Le produit FANGA B+ est fourni dans des sachets papier thermo scellés de 5,10 et 20g. Le sachet est emballé dans des :
	- Seaux/Fûts (PE/PP) (1-3-5-10-15-18-20-25-30kg)

- Sacs (sacs en papier avec film plastique en PE/PP à l'intérieur) (1-3-5-10-15-20-25-30-40-50kg) - Boîtes en carton (avec protection plastique PE/PP à l'intérieur) (1-3-5-10-12-15-20-25-30-40-50kg) - Sacs/Films (PE/PP ou PP/PP métallisé/PE) (1-3-5-10-15-20-25-30-40-50kg) - Boîtes métalliques (sans laque) (1-3-5-10-15-20-25-30-40-50kg)
- Boîtes d'appâts en PET/PP/PE/PVC

4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât dans les points d'appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.
- Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites permettant de minimiser l'exposition des espèces non cibles.

4.2.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.
- Ne placer pas directement ce produit dans les terriers.

4.2.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité d'eaux de surface (par exemple, de rivières, d'étangs, de cours d'eau, de digues ou de canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux, assurez-vous que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.2.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

4.2.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

4.3. Description de l'utilisation

Tableau 3. Souris et/ou Rats – Utilisateurs professionnels avec permis pour l'emploi de pesticides – Zones ouvertes extérieures, décharges et déchetteries

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Mus musculus

	Nom commun: autre: Souris domestique - dans les zones ouvertes extérieures uniquement Stade de développement: juvéniles Nom scientifique: Mus musculus Nom commun: autre: Souris domestique - dans les zones ouvertes extérieures uniquement Stade de développement: adultes Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: autre: Rat brun Stade de développement: juvéniles Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: autre: Rat brun Stade de développement: adultes Nom scientifique: Rattus rattus Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: autre: Rat noir Stade de développement: juvéniles
	Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: autre: Rat noir Stade de développement: adultes
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en extérieur autre: Autre
	Zones ouvertes extérieures, décharges et déchetteries
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts
	Description détaillée: Formulations de l'appât :- Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés- Points d'appâts couverts et protégés
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Rats: Forte infestation: 100g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres. Faible infestation: 100g d'appât par point d'appât tous les 10 mètres. / Souris: Forte infestation: 30-40g d'appât par point d'appât tous les 1 mètre. Faible infestation
	Dilution (%): -
	Nombre et fréquence des applications: Rats:
	- Forte infestation : 100g d'appât par point d'appât tous les 5
	mètres Faible infestation: 100g d'appât par point d'appât tous les 10 mètres. Souris:
	- Forte infestation: 30-40g d'appât par point d'appât tous les 1 mètre Faible infestation: 30-40g d'appât par point d'appât tous les 2 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels formés
Dimensions et matériaux d'emballage	Le produit FANGA B+ est fourni dans des sachets papier thermo scellés de 5,10 et 20g. Le sachet est emballé dans des : - Seaux/Fûts (PE/PP) (1-3-5-10-15-18-20-25-30kg)

- Sacs (sacs en papier avec film plastique en PE/PP à l'intérieur) (1-3-5-10-15-20-25-30-40-50kg) - Boîtes en carton (avec protection plastique PE/PP à l'intérieur) (1-3-5-10-12-15-20-25-30-40-50kg) - Sacs/Films (PE/PP ou PP/PP métallisé/PE) (1-3-5-10-15-20-25-30-40-50kg)
(1-3-5-10-15-20-25-30-40-50kg) - Boîtes métalliques (sans laque) (1-3-5-10-15-20-25-30-40-50kg)
- Boîtes d'appâts en PET/PP/PE/PVC

4.3.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât dans les points d'appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.
- Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites permettant de minimiser l'exposition des espèces non cibles.

4.3.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.
- Ne placer pas directement ce produit dans les terriers.

4.3.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité d'eaux de surface (par exemple, de rivières, d'étangs, de cours d'eau, de digues ou de canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux, assurez-vous que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.3.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

4.3.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

4.4. Description de l'utilisation

Tableau 4. Souris – Utilisateurs professionnels sans permis – Intérieur

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Mus musculus Nom commun: autre: Souris domestique Stade de développement: juvéniles

	Nom scientifique: Mus musculus Nom commun: autre: Souris domestique Stade de développement: adultes
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 30-40g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 1 à 2 mètres. Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: 30-40g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 1 à 2 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Le produit FANGA B+ est fourni dans des sachets papier thermo scellés de 5,10 et 20g. Le sachet est emballé dans des : - Seaux/Fûts (PE/PP) (1-3-5-10-15-18-20-25-30kg) - Sacs (sacs en papier avec film plastique en PE/PP à l'intérieur) (1-3-5-10-15-20-25-30-40-50kg) - Boîtes en carton (avec protection plastique PE/PP à l'intérieur) (1-3-5-10-12-15-20-25-30-40-50kg) - Sacs/Films (PE/PP ou PP/PP métallisé/PE) (1-3-5-10-15-20-25-30-40-50kg) - Boîtes métalliques (sans laque) (1-3-5-10-15-20-25-30-40-50kg) - Boîtes d'appâts en PET/PP/PE/PVC

4.4.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Les postes d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.
- Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.4.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.4.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.4.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.4.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.5. Description de l'utilisation

Tableau 5. Rats – Utilisateurs professionnels sans permis – Intérieur

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: autre: Rat brun Stade de développement: juvéniles
	Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: autre: Rat brun Stade de développement: adultes
	Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: autre: Rat noir
	Stade de développement: juvéniles
	Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: autre: Rat noir Stade de développement: adultes
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur
	Intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts
	Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 100g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 5 à 10 mètres.
	Dilution (%): -
	Nombre et fréquence des applications: 100g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 5 à 10 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Le produit FANGA B+ est fourni dans des sachets papier thermo scellés de 5,10 et 20g. Le sachet est emballé dans des : - Seaux/Fûts (PE/PP) (1-3-5-10-15-18-20-25-30kg) - Sacs (sacs en papier avec film plastique en PE/PP à l'intérieur) (1-3-5-10-15-20-25-30-40-50kg) - Boîtes en carton (avec protection plastique PE/PP à l'intérieur) (1-3-5-10-12-15-20-25-30-40-50kg) - Sacs/Films (PE/PP ou PP/PP métallisé/PE) (1-3-5-10-15-20-25-30-40-50kg) - Boîtes métalliques (sans laque) (1-3-5-10-15-20-25-30-40-50kg) - Boîtes d'appâts en PET/PP/PE/PVC

4.5.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- -Les postes d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 5 à 7 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.
- [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.5.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.5.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.5.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.5.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.6. Description de l'utilisation

Tableau 6. Souris et/ou Rats – Utilisateurs professionnels sans permis – Extérieur autour des bâtiments

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Mus musculus
	Nom commun: autre: Souris domestique
	Stade de développement: juvéniles
	Nom scientifique: Mus musculus
	Nom commun: autre: Souris domestique
	Stade de développement: adultes
	Nom scientifique: Rattus norvegicus
	Nom commun: autre: Rat brun
	Stade de développement: juvéniles
	Nom scientifique: Rattus norvegicus
	Nom commun: autre: Rat brun
	Stade de développement: adultes
	Nom scientifique: Rattus rattus
	Nom commun: autre: Rat noir
	Stade de développement: juvéniles
	Nom scientifique: Rattus rattus
	Nom commun: autre: Rat noir
	Stade de développement: adultes

B	
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en extérieur
	Extérieur autour des bâtiments
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts
	Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Rats: 100g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 5 à 10 mètres. / Souris: 30-40g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont néc
	Dilution (%): -
	Nombre et fréquence des applications: Rats: 100g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 5 à 10 mètres. Souris: 30-40g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 1 à 2 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Le produit FANGA B+ est fourni dans des sachets papier thermo scellés de 5,10 et 20g. Le sachet est emballé dans des : - Seaux/Fûts (PE/PP) (1-3-5-10-15-18-20-25-30kg) - Sacs (sacs en papier avec film plastique en PE/PP à l'intérieur) (1-3-5-10-15-20-25-30-40-50kg) - Boîtes en carton (avec protection plastique PE/PP à l'intérieur) (1-3-5-10-12-15-20-25-30-40-50kg) - Sacs/Films (PE/PP ou PP/PP métallisé/PE) (1-3-5-10-15-20-25-30-40-50kg) - Boîtes métalliques (sans laque) (1-3-5-10-15-20-25-30-40-50kg) - Boîtes d'appâts en PET/PP/PE/PVC

4.6.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques (par exemple, de la pluie, de la neige, etc.). Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Les postes d'appâtage doivent être inspectés [pour les souris au minimum tous les 2 à 3 jours au] [pour les rats seulement 5 à 7 jours après le] début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage sont intactes et de retirer les cadavres de rongeurs. Rechargez le poste d'appâtage au besoin.
- Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.6.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Ne pas placer directement ce produit dans les terriers.

4.6.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité d'eaux de surface (par exemple, de rivières, d'étangs, de cours d'eau, de digues ou de canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux, assurez-vous que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.6.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.6.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.7. Description de l'utilisation

Tableau 7. Souris – Utilisateurs non-professionnels – Intérieur

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Mus musculus Nom commun: autre: Souris domestique Stade de développement: juvéniles Nom scientifique: Mus musculus Nom commun: autre: Souris domestique Stade de développement: adultes
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur
	Intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts
	Description détaillée: Appât prêt à l'emploi en sachets à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 30-40g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 1 à 2 mètres.
	Dilution (%): -
	Nombre et fréquence des applications: 30-40g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 1 à 2 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement maximum 50g (souris uniquement) et 150g (souris et rats) Le produit FANGA B+ est fourni dans des sachets en papier thermo scellés de 5,10 et 20g emballés dans des : - Seaux (PE/PP) (jusqu'à 50g) - Flacons/Bouteilles/Boîtes (PE/PP) (jusqu'à 50g) - Boîtes en carton (avec protection plastique PE/PP à l'intérieur) (jusqu'à 50g) - Sachets/Films (PE/PP ou PP/PP métallisé/PE) (jusqu'à 50g) - Boîtes en métal (sans laque) (jusqu'à 50g) - Boîtes d'appâts (PET/PP/PE/PVC) pré-remplies avec la dose correspondante ou non

4.7.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Les postes d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

4.7.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

_

4.7.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

_

4.7.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

_

4.7.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

_

4.8. Description de l'utilisation

Tableau 8. Rats – Utilisateurs non-professionnels – Intérieur

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de	Nom scientifique: Rattus norvegicus
développement)	Nom commun: autre: Rat brun
	Stade de développement: juvéniles
	Nom scientifique: Rattus norvegicus
	Nom commun: autre: Rat brun
	Stade de développement: adultes
	Nom scientifique: Rattus rattus
	Nom commun: autre: Rat noir
	Stade de développement: juvéniles
	Nom scientifique: Rattus rattus
	Nom commun: autre: Rat noir
	Stade de développement: adultes
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur
	Intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts
	Description détaillée: Appât prêt à l'emploi en sachets à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 100g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 5 à 10 mètres.
	Dilution (%): -

	Nombre et fréquence des applications: 100g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 5 à 10 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement maximum de 150g Le produit FANGA B+ est fourni dans des sachets en papier thermo scellés de 5,10 et 20g emballés dans des : - Seaux (PE/PP) - Flacons/Bouteilles/Boîtes (PE/PP) - Boîtes en carton (avec protection plastique PE/PP à l'intérieur) - Sachets/Films (PE/PP ou PP/PP métallisé/PE) - Boîtes en métal (sans laque) - Boîtes d'appâts (PET/PP/PE/PVC) pré-remplies avec la dose correspondante ou non

4.8.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Les postes d'appâtage ne doivent être inspectées que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

4.8.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.8.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.8.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.8.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION¹

5.1. Consignes d'utilisation

UTILISATEURS PROFESSIONNELS AVEC PERMIS POUR L'EMPLOI DE PESTICIDES

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant de placer un appât, mener un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.)
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixées au sol ou à d'autres structures.
- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).
- [Si requis par la politique ou la législation nationale] Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.
- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être déplacé à l'extérieur du poste d'appâtage.
- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non cibles.
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- L'utilisateur détermine lui-même la fréquence des inspections de la zone traitée, à la lumière des résultats de l'étude réalisée au début du traitement. Cette fréquence doit être compatible avec les recommandations contenues dans le code de bonnes pratiques applicable.
- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est

observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant.

Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative.

- Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.

UTILISATEURS PROFESSIONNELS SANS PERMIS

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant de placer un appât, mener un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.

11/03/2024 - IUCLID 6

¹Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

- Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.)
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixées au sol ou à d'autres structures.
- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).
- [Si requis par la politique ou la législation nationale] Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.
- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être déplacé à l'extérieur du poste d'appâtage.
- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non cibles.
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- Envisager la mise en oeuvre de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Retirer tout appât restant ou les postes d'appâtage au terme de la période de traitement.
- Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.

UTILISATEURS NON PROFESSIONNELS

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant d'utiliser des produits rodenticides, envisager la possibilité de recourir à des méthodes de contrôle non chimiques (des pièges par exemple).
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela perturbe la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Les postes d'appâtage doivent être placés à proximité immédiate de l'endroit où l'activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.
- Placer les postes d'appâtage hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non cibles.
- Placer les postes d'appâtage à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces qui entrent en contact avec ces derniers.
- Ne pas placer les postes d'appâtage à proximité de systèmes d'évacuation des eaux où ils pourraient entrer en contact avec de l'eau.
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- Retirer tout appât restant ou les postes d'appâtage au terme de la période de traitement.

5.2. Mesures de gestion des risques

UTILISATEURS PROFESSIONNELS AVEC PERMIS POUR L'EMPLOI DE PESTICIDES

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la brochure) doivent indiquer clairement que le produit ne doit être délivré qu'à des utilisateurs professionnels formés, disposant d'une certification attestant qu'ils respectent les exigences applicables en matière de formation (par exemple «à l'usage des professionnels formés uniquement»).
- Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
- Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.

- Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage entre les applications ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage.
- Eliminer les animaux morts dans un point de collecte local des carcasses d'animaux ou avec les déchets urbains.

UTILISATEURS PROFESSIONNELS SANS PERMIS

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la brochure) doivent indiquer clairement que le produit ne doit être délivré qu'à des utilisateurs professionnels formés, disposant d'une certification attestant qu'ils respectent les exigences applicables en matière de formation (par exemple «à l'usage des professionnels formés uniquement»).
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement (par exemple, au moins deux fois par semaine).
- Ne pas utiliser d'appâts contenant des substances actives anticoagulantes en guise d'appâts permanents pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants:
- o Le produit ne doit pas être fourni au grand public (par exemple, «à usage professionnel uniquement»).
- o Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés (par exemple, «à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés uniquement»).
- o Les utilisateurs doivent convenablement étiqueter les postes d'appâtage avec les informations visées à la section 5.3 du RCP (par exemple, «étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit»).
- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours.
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.
- Eliminer les animaux morts dans un point de collecte local des carcasses d'animaux ou avec les déchets urbains.

UTILISATEURS NON PROFESSIONNELS

- Envisager l'adoption de mesures de contrôle préventives (combler les trous,retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.)pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation
- Ne pas utiliser de rodenticides anticoagulants en guise d'appâts permanents (par exemple, pour éviter toute infestation de rongeurs ou pour détecter l'activité de rongeurs).
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants:
- o Le produit doit être utilisé dans les postes d'appâtage sécurisés. (par exemple, «à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés uniquement»).
- o Les utilisateurs doivent convenablement étiqueter les postes d'appâtage avec les informations visées à la section 5.3 du RCP (par exemple, «étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit»).
- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours.
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.
- Rechercher et éliminer les cadavres de rongeurs pendant le traitement, au minimum chaque fois que les postes d'appâtage sont inspectés.
- Eliminer les animaux morts dans un point de collecte local des carcasses d'animaux ou avec les déchets urbains.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.
- Antidote : Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.
- En cas:
- -d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse;
- -d'exposition oculaire,rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau en gardant les paupièresouvertesaumoins 10 minutes;
- -d'exposition orale,rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas provoquer de vomissement. En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette [insérer les informations nationales spécifiques]. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique [insérer les informations nationales spécifiques].

- Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «nom du produit ou numéro d'autorisation»; «substance(s) active(s)» et «en cas d'incident, contacter un centre antipoison [...]».
- Dangereux pour la faune.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Une fois le traitement terminé, éliminer l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, conformément à la réglementation locale.

Rapporter le contenu / récipient et les restes d'appât qui n'ont pas été consommés au point de vente ou le remettre dans un centre de collecte pour déchets spéciaux.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.
- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.
- Durée de conservation : 2 ans.

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

- En raison de leur mode d'action retardé,les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.
- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.
- Ce produit contient un agent amérisant et un colorant.